

L'auteur

Né en 1970, Dimitry Queloz est docteur ès lettres de l'Université de Neuchâtel. Sa thèse sur la doctrine tactique de l'armée française de la Belle Epoque a obtenu le prix 2007 de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires et le prix 2007 de la Société jurassienne des officiers. Il a publié diverses études sur l'armée suisse, notamment *Les attachés militaires français à Berne et les grandes manœuvres de l'armée suisse (1874-1911)* et le 4^e tome de *L'histoire de l'État-major général*, «La Suisse entre quatre grandes puissances (1874-1907)». Président d'honneur du Comité de bibliographie de la Commission internationale d'histoire militaire, il enseigne actuellement l'histoire, la géographie et le français.

Le livre préfacé par le commandant de corps Christophe Keckeis, ancien pilote et chef de l'armée

L'Escadre de surveillance, formation de pilotes professionnels de l'armée suisse, a été créée en avril 1941. Remise en cause à la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle a été sauvée grâce aux interventions du général Guisan, de son nouveau commandant et du chef de l'aviation, puis renforcée dans sa structure. Elle a ainsi constitué le fer de lance des Troupes d'aviation tout au long de la Guerre froide, avant de disparaître avec la réforme «Armée XXI».

Dimitry Queloz retrace le long processus de création de l'Escadre de surveillance. Le besoin d'une formation aérienne permanente, capable d'assurer la police de l'air en tout temps, a été ressenti dès la fin de la Première Guerre mondiale par le chef de l'État-major de l'armée, le commandant de corps Theophil von Sprecher. En raison de la situation internationale plutôt sereine et du pacifisme ambiant, la question a toutefois été laissée de côté durant plus d'une décennie. Avec le regain de tensions internationales du début des années trente, puis l'arrivée au pouvoir d'Hitler en janvier 1933, elle est devenue un sujet de préoccupation important des autorités militaires helvétiques. Il a cependant fallu encore plus de huit ans que l'Escadre de surveillance soit créée et plus de deux ans, ensuite, pour qu'elle soit opérationnelle.

La longueur du processus s'explique de plusieurs manières. Le développement d'un concept cohérent, capable de répondre aux difficiles exigences d'une police de l'air permanente, a pris du temps, d'autant que le cadre juridique relatif au droit aérien manquait de clarté, que la situation internationale connaissait des changements fréquents et parfois brusques, que les acteurs concernés étaient nombreux: Département militaire fédéral, État-major général, aviation militaire et ses divers organes, Office aérien fédéral, douanes. D'autre part, l'armée suisse était en pleine restructuration avec la mise en place de l'Organisation des troupes de 1936, qui faisait de la création d'une unité de pilotes professionnels un élément somme toute mineur de la profonde mutation en cours. Par ailleurs, des questions juridiques, techniques et financières ont également contribué à retarder la création de la formation.

Enfin, le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale a rendu moins nécessaire sa mise en place d'un Escadre de surveillance. Avec la mobilisation des Troupes d'aviation, les escadrilles de milice étaient en mesure de remplir les différentes missions de protection de

l'espace aérien. L'expérience montra cependant assez vite qu'une formation spéciale était malgré tout indispensable pour remplir les missions, plus spécifiques, de police de l'air, ce qui accéléra le processus de création. Le 4 avril 1941, le Conseil fédéral signait l'arrêté créant l'Escadre de surveillance.